







LES BONS REFLEXES EN CAS DE SEISMES

PENDANT (protégez-vous la tête avec les bras)

A L'INTERIEUR	A L'EXTERIEUR
 abritez-vous sous un meuble solide	 éloignez-vous des bâtiments si vous êtes en voiture restez-y
APRES	
 fermez le gaz et l'électricité	 évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur
 ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre	 écoutez la radio respectez les consignes des autorités

Numéros d'urgence :

Mairie : 04 90 65 60 08
Gendarmerie : 17 ou 112
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15 ou 112

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM DE LA COMMUNE DE BEDOIN



Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les risques majeurs.

Il est établi par le maire à destination de la population de la commune.

L'objectif du DICRIM est d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, sur leurs conséquences et sur ce qu'ils doivent faire en cas de crise. Le maire y recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune.

Le citoyen informé est ainsi moins vulnérable.

En cas de catastrophe, une cellule de crise est implantée à la mairie conformément aux directives de la préfecture afin de répondre aux besoins liés à une éventuelle crise locale.

La commune a établi un plan communal de sauvegarde (PCS) qui a été communiqué à la préfecture, à la gendarmerie et aux pompiers. Ce plan, consultable en mairie, décrit les responsabilités et les devoirs de chacun ainsi que les moyens que la commune pourra mettre à la disposition de la population